
ACTIONS DE POLITIQUES VISANT À ATTÉNUER L'ACCROISSEMENT DES VULNÉRABILITÉS ET/OU DU SURENDETTEMENT ET LA POSSIBILITÉ DE DÉFAUT DE PAIEMENT DES ÉTATS AFRICAINS

M. A.N. BVUMBE- RESPONSABLE DU BUREAU DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE DU ZIMBABWE (ZPDMO)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU

ZIMBABWE

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- INTRODUCTION
- ACTIONS DE POLITIQUES
 - Prescription et respect des plafonds d'endettement
 - Suivi après décaissement
 - Évaluation du crédit avant l'approbation de l'emprunt
 - Création du Comité de gestion de la dette
 - Création de fonds (ou caisses) d'amortissement spécialisé(e)s
 - Développement des marchés financiers et des capitaux nationaux
 - Régime de communication d'informations sans réserve sur la dette publique
 - Négociation de conditions de financement favorables
 - Amélioration du rôle de surveillance parlementaire
 - Mise en œuvre de politiques favorisant la croissance économique et la diversification économique
- CONCLUSION

INTRODUCTION

- ❖ La dette publique dans les économies à faible revenu (EFR) a augmenté ces dernières années, de nombreux pays étant exposés à un risque élevé de surendettement ou étant déjà surendettés. Les conditions financières mondiales accommodantes et l'augmentation du financement accordé par les créanciers non membres du Club de Paris ont permis à de nombreux pays à faible revenu (PFR) de mobiliser des volumes plus importants de financement extérieur.
- ❖ Toutefois, les chocs suivants ont aggravé les vulnérabilités liées à la dette :
 - les sécheresses et les inondations induites par le changement climatique ;
 - la pandémie de COVID-19 ;
 - les variations des cours des matières premières ; et,
 - le conflit russo-ukrainien.
- ❖ Les chocs ont affecté le potentiel de croissance de nombreuses économies, ce qui a eu une incidence négative sur leur capacité de servir leur dette, qui s'est traduite par des vulnérabilités accrues liées à l'endettement et par un surendettement croissant.
- ❖ Les pays lourdement endettés continuent de faire face à un arbitrage (compromis) difficile entre l'augmentation de l'investissement public pour atteindre des objectifs de développement ambitieux et la maîtrise des vulnérabilités liées à l'endettement. À l'avenir, les pays doivent mettre en œuvre des politiques visant à réduire les risques de défaut de paiement et les vulnérabilités au surendettement.

ACTIONS DE POLITIQUES

1. Prescription et respect des plafonds d'endettement

- ❖ Les pays peuvent trouver des instruments juridiques qui prescrivent et garantissent le respect des plafonds d'endettement pour contenir l'accumulation de dettes. Les plafonds d'endettement de l'administration centrale, des entreprises d'État, des pouvoirs locaux et d'autres organismes devraient être déterminés après les considérations analytiques suivantes :
 - la dette soutenable maximale sur la base d'une analyse de viabilité de la dette publique ;
 - la stratégie de gestion de la dette à moyen terme ;
 - le plan d'emprunt annuel ; et,
 - l'examen de toutes les ressources de financement disponibles.
- ❖ Dans le cas du Zimbabwe, le gouvernement, par le biais de La loi sur la gestion de la dette publique, a fixé un plafond de 70 % à l'encours de la dette publique. Bien que cette limite soit bien supérieure au seuil de 30 % de la valeur actuelle de la dette par rapport au PIB recommandé par le FMI et la Banque mondiale, dans le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, ce plafond tient compte de la nécessité de financer les arriérés existants et l'énorme déficit d'infrastructures déjà existant dans l'économie, ainsi que de la nécessité de limiter l'endettement. En outre, la Loi sur la gestion de la dette publique exige que le gouvernement prescrive un plafond d'endettement annuel pour assurer la viabilité de la dette à l'avenir. Ce plafond d'endettement annuel a été fixé à 5,75 % du PIB pour 2021.

ACTIONS DE POLITIQUES

2. Suivi après décaissement

- ❖ Afin de réduire le risque de défaut de paiement et de surendettement, il est nécessaire d'évaluer la viabilité du projet et d'effectuer en permanence le suivi de l'utilisation des fonds empruntés tout au long du cycle de vie du prêt et du projet. Cette démarche est essentielle pour veiller à ce que des mesures correctives soient prises pour assurer une exécution satisfaisante des prêts. Le suivi des prêts peut notamment inclure des visites régulières des sites du projet et des rapports obligatoires sur la mise en œuvre du projet.

3. Évaluation du crédit avant l'approbation de l'emprunt

- ❖ Afin de réduire le risque de défaut, il faut procéder à une évaluation approfondie du crédit avant l'approbation de l'emprunt pour garantir l'exécution de la dette contractée. L'évaluation du crédit est indispensable pour s'assurer que les pays empruntent pour des projets commercialement viables. Dans le cas de projets sociaux, il est nécessaire de financer en ayant recours aux ressources propres ou aux dons. En ce qui concerne les emprunts relatifs aux projets sociaux, il faudrait avoir uniquement recours à des prêts concessionnels.
- ❖ Le Zimbabwe utilise le Cadre d'évaluation, de suivi et de gestion des garanties et des prêts retrocedés. Le cadre fournit une méthodologie d'évaluation claire qui implique une évaluation du risque de crédit et une notation pour déterminer les frais pertinents après avoir pris en compte la performance financière du bénéficiaire visé, l'analyse du projet, ainsi que d'autres facteurs non financiers, notamment les perspectives de l'industrie, les tendances socio-économiques, les améliorations organisationnelles. Ce Cadre est utile pour prendre des décisions d'emprunt, de manière transparente et objective.

ACTIONS DE POLITIQUES

4. Création du Comité de gestion de la dette

- ❖ Il importe de noter que les décisions d'emprunt sont complexes, compte tenu du montant des ressources financières engagées et des implications financières, de sorte que ces décisions ne peuvent pas être prises par une seule personne. À ce titre, il est nécessaire de créer un comité de gestion de la dette qui délibère et formule des recommandations sur tous les emprunts.
- ❖ Le Zimbabwe dispose du Comité de gestion de la dette extérieure et intérieure (EDDC) qui délibère sur les demandes d'emprunt des entreprises d'État, des pouvoirs locaux et des emprunts publics. L'EDDC dispose d'un groupe de travail qui évalue toutes les questions techniques et formule des recommandations. Il fait des recommandations au ministre des Finances et du Développement économique, qui a le pouvoir légal d'approuver tous les emprunts du secteur public et l'émission de garanties ainsi que les autorisations de pouvoir d'emprunt, conformément à la Loi sur la gestion de la dette publique.

ACTIONS DE POLITIQUES

5. Création de fonds (ou caisses) d'amortissement spécialisé(e)s

- ❖ Il est indispensable de créer des fonds d'amortissement spécialisés pour que les ressources réalisées à partir du projet ou des sources de revenus identifiées puissent être cantonnées aux fins du service des prêts afin de réduire le risque de défaut. Cependant, il est important de veiller à ce que ces fonds d'amortissement spécialisés soient toujours financés de manière adéquate afin de s'assurer de la disponibilité de ressources suffisantes pour le service de la dette.

6. Négociation de conditions de financement favorables

- ❖ Il est impératif d'identifier les sources de financement qui offrent des conditions de financement favorables, afin de garantir la réduction au minimum des coûts du service de la dette. Les pays peuvent fixer des limites de tarification des prêts de sorte que si la structure de coûts d'un prêt se situe en dehors de la fourchette des coûts recommandée, le prêt peut être rejeté.

ACTIONS DE POLITIQUES

7. Développement des marchés financiers et des capitaux nationaux

- ❖ Il est nécessaire de développer les marchés financiers et des capitaux nationaux. Si ces marchés sont bien développés, les pays sont à l'abri des chocs subis sur les marchés financiers et des capitaux extérieurs, qui comportent un risque de change.

8. Régime de communication d'informations sans réserve sur la dette publique

- ❖ Il faut déterminer l'ampleur réelle de la dette contractée et garantie par l'État (ou dette publique et publiquement garantie). Il y a des cas où d'autres unités extrabudgétaires contractent des prêts, qui deviennent connus en cas de défaillance, ce qui augmente la dette publique nationale, qui ne les avait initialement pas comptabilisés.

ACTIONS DE POLITIQUES

9. Amélioration du rôle de surveillance parlementaire

- ❖ Le Parlement joue un rôle essentiel de surveillance dans le cadre de la gestion des finances publiques. Les parlements peuvent bénéficier d'une expertise technique pour interroger le gouvernement sur ses emprunts, afin d'assurer l'optimisation des ressources. Le Parlement a le devoir de veiller à ce que le gouvernement emprunte pour financer des projets qui n'exercent pas de pression financière excessive sur le budget.

ACTIONS DE POLITIQUES

10. Mise en œuvre de politiques favorisant la croissance économique la diversification économique

- ❖ Il est essentiel que les pays appliquent des politiques de croissance économique dirigées par le secteur privé qui mettent également l'accent sur la diversification économique. De nombreux pays en développement dépendent de matières premières vulnérables aux chocs extérieurs. Ces chocs affectent la capacité du service de la dette en raison de la sous-performance du recouvrement des recettes fiscales.
- ❖ Une croissance économique diversifiée et soutenue accroît la capacité de production de l'économie, ce qui est essentiel pour générer des ressources pour le service de la dette. Une croissance économique soutenue est associée à la production de recettes supplémentaires pour l'économie, ce qui aura pour effet de réduire les déficits budgétaires et l'accumulation de dettes. En outre, la génération de ressources suffisantes est importante pour faire face aux obligations de l'endettement existant.

CONCLUSION

- Il est important que les pays élaborent des politiques visant à assurer la viabilité de la dette. L'emprunt doit être effectué après un examen attentif des modalités de remboursement afin d'éviter le risque de défaut et le surendettement.
- Les pays devraient emprunter auprès de sources de financement non concessionnel, uniquement pour des projets commercialement viables.



JE VOUS REMERCIE